



Annulation vente maison suite diagnostic électrique inutile

Par **David30**, le **17/01/2009** à **18:20**

Bonjour,j'ai mis ma maison en vente,j'ai signé un compromis en Novembre 2008,la vente devait se faire autour du 20 décembre mais l'acquéreur la repoussé car il avaiy"oublié" un document pour son pret.rnL'électricité de mon Habitation avait été refaite il y a moins de 5 ans donc diagnostic électrique non obligatoire.*rnMon agent immobilier et le notaire me l'on fait faire et il y aurait quelques soucis mineurs car la vente devait passer le 5 Janvier 2009rnMOn aqureur a alors fait jouer sa rétractation.rnJ'ai perdu le bénéfice des 10 pourcent de la somme.rnDe par leurs manques de professionalismismes (diagnostic inutile car électricité avec facture installation refaite à neuf) ,j'ai perdu la vente de ma maison.rnPuis je me retourner contre l'agence ou le notaire ?rnMerci par avance pour vos réponses